



Grand Conseil
Secrétariat général
Pl. du Château 6
1014 Lausanne

Simple question

(formulaire de dépôt)

A remplir par le Secrétariat du Grand Conseil

N° de tiré à part : 15-QUE-038

Déposé le : 6.10.15

Scanné le : _____

Art. 113 et 114 LGC La simple question consiste en une demande écrite de renseignement sur un objet déterminé du Gouvernement, de son administration ou sur des sujets d'actualité. Elle porte sur une compétence propre ou déléguée du CE. La simple question et la réponse du CE sont envoyées aux députés, mais ne sont pas portées à l'ordre du jour des séances du GC (pas de débat).

Délai de réponse dès le renvoi au CE : un mois.

Titre de la simple question

Plans directeur régionaux : quand la loi permettant une simplification du processus d'adoption pourra-t-elle être acceptée par le Grand Conseil et mise en vigueur ?

Texte déposé

En date du 13 mai 2014, le Grand Conseil a accepté une prise en considération immédiate avec transmission au Conseil d'Etat du postulat 14_POS_067 pour une simplification des procédures relatives aux plans directeurs régionaux.

Le plan directeur régional du Gros-de-Vaud est en voie d'adoption par les législatifs communaux suite à consultation publique. Afin de clarifier la démarche d'adoption vis-à-vis des communes, les Députés du Gros-de-Vaud demandent au Conseil d'Etat de les renseigner sur l'état d'avancement du projet de modification légale

Dans le prolongement de la question, est-il envisageable de traiter cet aspect spécifique de manière séparée à la révision globale de la LATC annoncée depuis plusieurs années et retardée notamment dans le cadre du « paquet logement » ?

Nom et prénom de l'auteur :

BERTHOUD Alexandre

Signature :

Nom(s) et prénom(s) du (des) consort(s) :

BEZENCON Jean-Luc

Signature(s) :

COLLET Michel

COURDESSE Régis

PROBST-HAESSIG Delphine

RUBATTEL Denis

THUILLARD Jean-François

YERSIN Jean-Robert

Merci d'envoyer une copie à la boîte mail du Bulletin : bulletin.grandconseil@vd.ch